

JO PARIS 2024

P. VI ET VII

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

PAGE II

En Seine-Saint-Denis,
les habitants sont fans

Le maire veut diversifier les
commerces du centre-ville

78

COÛT DE
L'ÉNERGIE
CES
AGRICULTEURS
AU BORD
DU GOUFFRE
PAGES 6 ET 7

Le Parisien



MERCREDI 26 OCTOBRE 2022 N° 24311 - 1,90 €



À une semaine de la Toussaint et alors que l'on passe à l'heure d'hiver le week-end prochain, le thermomètre flirte encore avec les 30 °C. Une criante illustration du réchauffement qui menace la planète.

PAGES 2 ET 3

Climat L'inquiétante douceur

Narbonne, lundi.

PHOTOGR. « L'INDEPENDANT » / MAXPPP / CHRISTOPHE BARREAU

Roanne
Le père
de famille
se fait justice

PAGE 11



LP / FRED DUROT

PSG - Maccabi Haïfa (7-2)
Paris qualifié
en 8^{es} de finale
grâce à ses stars
PAGES 13 ET 14

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 novembre 2021 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 387€ HT - (SAS) 193€ HT - (SASU) 138 € HT - (SNC) 214 € HT - (SARL) 144€ HT - (EURL) 121€ HT. Nomination des liquidateurs des sociétés civiles ou commerciales 214 € HT - CLOTURE de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 108 € HT. Tarification au caractère (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs et clôtures : 60 (0,193 € HT) - 75/92/93/94 (0,237 € HT) - 91/77/78/95 (0,226€).

Enquête Publique

publilégal® 1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.publilegal.fr
AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER Tél : 01.42.96.96.58

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
PRÉFECTURE DES YVELINES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Plan de prévention des risques naturels (PPRN) de mouvements de terrain liés aux anciennes carrières pour les communes de Chavenay et de Feucherolles

Le préfet des Yvelines a prescrit par arrêté l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 33 jours du **10 novembre 2022 au 12 décembre 2022 inclus** portant sur le projet de plan de prévention des risques naturels (PPRN) de mouvements de terrain liés aux anciennes carrières pour les communes de Chavenay et de Feucherolles.

L'enquête publique sera réalisée sur le territoire des communes de Chavenay et de Feucherolles.

Sur décision motivée du commissaire-enquêteur, cette enquête pourra être prolongée pour une durée maximale de 15 jours.

Commissaire enquêteur : Mme Anne de KOUROCH, consultante en environnement.

Lieux de l'enquête :

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier :

- dans les mairies de Chavenay et de Feucherolles du 10 novembre 2022 au 12 décembre 2022 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- sur le site internet dédié : <http://pprn-chavenay-feucherolles.enquetepublique.net>
- sur un poste informatique situé à la préfecture des Yvelines - Direction de la réglementation et des collectivités territoriales - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 15 h 45.

Il sera également consultable sur le site internet de la préfecture, à l'adresse suivante : <https://www.yvelines.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Prevention-des-risques/Le-risque-d-effondrement-des-cavites-souterraines/PPRN-de-Chavenay-et-de-Feucherolles>

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations et propositions du public, pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies de Chavenay et Feucherolles,
- soit adressées par écrit au commissaire enquêteur, domicilié pour cette enquête à la mairie de Chavenay, désignée comme siège de l'enquête, afin d'être annexées au registre d'enquête

Le public pourra également faire part de ses observations et propositions, pendant la durée de l'enquête, sur le registre dématérialisé accessible sur le site dédié : <http://pprn-chavenay-feucherolles.enquetepublique.net> ainsi que via l'adresse électronique dédiée à l'enquête : pprn-chavenay-feucherolles@enquetepublique.net

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition des personnes qui souhaiteraient lui faire part directement de leurs observations lors des permanences qu'elle assurera aux dates et heures ci-après :

- la mairie de Chavenay :
 - . le mercredi 16 novembre 2022 de 8h30 à 11h30
 - . le lundi 12 décembre 2022 de 15h30 à 18h30
- à la mairie de Feucherolles :
 - . le samedi 26 novembre de 9h à 12h
 - . le samedi 3 décembre de 9h à 12h

Toute information concernant le dossier peut être demandée auprès des responsables du projet de la direction départementale des territoires des Yvelines :

M. Philippe POUPIN : philippe.poupin@yvelines.gouv.fr
M. Judicaël BUTIN : judicael.butin@yvelines.gouv.fr
Mme Sophia ECHCHIHAB : sophia.echchihab@yvelines.gouv.fr

Le préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation du plan de prévention des risques naturels (PPRN) de mouvements de terrain liés aux anciennes carrières pour les communes de Chavenay et de Feucherolles.

À l'issue de l'enquête, la copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée dans les communes du périmètre de l'enquête et de consultation visées ci-dessus ainsi qu'à la préfecture des Yvelines - Direction de la réglementation et des collectivités territoriales - Bureau de l'environnement - sur le site Internet suivant : <https://www.yvelines.gouv.fr/index.php/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Prevention-des-risques/Le-risque-d-effondrement-des-cavites-souterraines/PPRN-de-Chavenay-et-de-Feucherolles> pour y être tenue à la disposition du public dans le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

EP 22-509 / contact@publilegal.fr

publilégal® 1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.publilegal.fr
AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER Tél : 01.42.96.96.58

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
PRÉFECTURE DES YVELINES

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques
COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique conjointe portant sur :

- l'utilité publique du projet de création d'une place publique à l'angle des rues Wauthier et Grande Fontaine ;
- le parcellaire en vue de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Durée de l'enquête : 34 jours consécutifs, du **7 novembre 2022 au 10 décembre 2022 inclus**

Commissaire enquêteur : Monsieur Jean-Yves LAFFONT, conseiller général des établissements de santé à l'inspection générale des affaires sociales

Lieu de l'enquête : Centre administratif de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye (86-88 rue Léon Désoyer)

Le dossier d'enquête ainsi que le registre à feuillets non mobiles destiné à recevoir les observations, seront tenus à la disposition du public au centre administratif de Saint-Germain-en-Laye aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations sur l'utilité publique du projet ou sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans le centre administratif de Saint-Germain-en-Laye aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
- soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie de Saint-Germain-en-Laye, afin d'être annexées au registre,
- soit transmises via l'adresse électronique dédiée à l'enquête : pref-drct-enquetepublique@yvelines.gouv.fr. Ces observations seront imprimées à la mairie et jointes au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaiteront, au centre administratif de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, aux jours et heures suivants :

- mardi 8 novembre 2022 de 9 h à 12 h
- mardi 15 novembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30
- samedi 3 décembre 2022 de 9 h 30 à 12 h 30
- vendredi 9 décembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, à la Préfecture des Yvelines, à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye ainsi que sur le site internet de la préfecture (<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement>) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Il en sera donné connaissance à toute personne intéressée qui devra en faire la demande au Préfet des Yvelines - Direction de la réglementation et des collectivités territoriales - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques - 1, rue Jean Houdon - 78010 VERSAILLES CEDEX.

EP 22-525 / contact@publilegal.fr

COMMUNE DE LA TREMBLAY-SUR-MAULDRE

ENQUÊTE PUBLIQUE DU PLAN LOCAL D'URBANISME EN COURS DE REPRISE D'ÉLABORATION

Par arrêté n° 2022.09.144 en date du 22 septembre 2022, le maire de Le Tremblay-sur-Mauldre a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme en cours de reprise d'élaboration.

A cet effet, la présidente du tribunal administratif a désigné M. Roland REYNOUARD, en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera à la mairie, du 24 octobre 2022 au 29 novembre 2022 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Monsieur le Commissaire enquêteur recevra en mairie, sans rendez-vous, le :

- Lundi 24 octobre 2022 de 9 h à 12 h
- Samedi 5 novembre 2022 de 10 h à 13 h
- Mardi 29 novembre 2022 de 16 h à 19 h

Pendant la durée de l'enquête, le dossier du projet du Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration peut être consulté sur le site suivant : <http://www.mairie-tremblaysurmauldre.fr> ou un exemplaire mis à la disposition du public en mairie. Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à disposition. Elles pourront également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur à la mairie de Le Tremblay-sur-Mauldre, 17 rue du Pavé, 78490 Le Tremblay-sur-Mauldre ou par voie électronique : plutsm@gmail.com

À l'issue de la procédure, le commissaire enquêteur remettra au maire son rapport dans

lequel figureront ses conclusions motivées. Celui-ci sera mis par la suite à disposition du public en mairie, pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus. Tout autre renseignement peut être obtenu en mairie, siège de l'enquête.

Françoise CHANCEL
Maire de Le Tremblay-sur-Mauldre

COMMUNE DE GALLUIS

« Rectificatif au 1er avis d'avis d'enquête publique dans le cadre de la modification n°2 du PLU de Galluis paru le 19 octobre 2022 dans LE PARISIEN :

Pour l'adresse du site internet de la Mairie, il y a lieu de lire l'adresse <https://galluis.fr> et non pas <https://urldefense.proofpoint.com/v2/> »



COMMUNE DU PECQ

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR L'ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

Par arrêté en date du 18 octobre 2022, le Maire de la Commune du Pecq a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur l'élaboration du règlement local de publicité.

Le projet d'élaboration du règlement local de publicité a pour objet :

- * Restreindre les règles nationales interdisant la publicité au sein de secteurs protégés (Site Patrimonial Remarquable, Site Inscrit, abords de Monuments Historiques). Le RLP pourra permettre la réintroduction raisonnée et harmonieuse de la publicité là où elle est prescrite par le code de l'environnement.
- * PrésERVER la qualité paysagère et améliorer le cadre de vie en réglementant l'implantation de dispositifs publicitaires, d'enseignes et de pré-enseignes, en favorisant l'emploi de matériaux qualitatifs et le choix de visuels harmonieux.
- * Permettre la visibilité des entreprises de la commune, tout en favorisant l'harmonie et la cohérence de leurs enseignes, en intégrant notamment des prescriptions esthétiques.

L'enquête publique se déroulera à l'Hôtel de Ville du Pecq, 13 bis quai Maurice Berteaux du, **mercredi 16 novembre au vendredi 16 décembre inclus** aux jours et heures suivants :

- Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h à 17h ;

Par décision en date du 13 octobre 2022, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles a désigné Monsieur Alain CLERC en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur siègera à la mairie du Pecq, au service de l'urbanisme, et recevra le public pour y recueillir toutes observations, aux jours et heures suivants :

- le mercredi 16 novembre 2022 de 8h30 à

- 11h30 ;
- Le samedi 26 novembre 2022 de 8h30 à 11h30 ;
- Le vendredi 16 décembre de 14h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées dans le(s) registre(s) d'enquête tenu(s) à la disposition du public en mairie ou adressées par écrit à M. le Commissaire enquêteur, en l'Hôtel de Ville du Pecq, 13 bis quai Maurice Berteaux - 78230 LE PECQ, ou par voie électronique : urbanisme2@ville-lepecq.org. Les observations envoyées par courrier électronique ainsi que les courriers adressés au commissaire enquêteur, seront reçus jusqu'à 17h le vendredi 16 décembre 2022 date et heure de fermeture de l'enquête et l'accueil du public.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences visées à l'article 6 du présent arrêté, seront consultables à la Mairie du Pecq et sur le site internet de la ville www.ville-lepecq.fr.

Des informations relatives à l'enquête publique ou au projet de règlement local de publicité peuvent être demandées par écrit auprès de Madame le Maire - courriel : urbanisme2@ville-lepecq.org.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie du Pecq, au service de l'urbanisme, 13 bis quai Maurice Berteaux, 78230 Le Pecq.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur le site internet de la commune (www.ville-lepecq.org). Le dossier soumis à enquête publique comprend :

- Le projet de règlement local de publicité,
- Un rapport de présentation,
- Les avis émis par les personnes publiques associées,
- La décision n° E22000096/ 78 en date du 13 octobre 2022 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles,
- L'arrêté d'enquête publique,
- L'avis d'enquête publique,
- Les avis de publication dans la presse

À l'issue de l'enquête publique et après réception du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, le projet d'élaboration du règlement local de publicité sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant une durée d'un an à compter de leur réception en mairie du Pecq.

Le Maire,
Laurence BERNARD

Divers société

SCI BAZ
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 342 000 euros
Siège social :
46 Chemin du Rocher Marquant, Hameau de H o u j a r r a y ,
78490 BAZOCHES-SUR-GUYONNE

Siège de liquidation :
1 chemin de Chatillon, Grand Chatel, 39260 VILLARDS D'HERIA
804 763 555 RCS VERSAILLES
AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION
L'Assemblée Générale réunie le 30 septembre 2022 au 1 chemin de Chatillon, Grand Chatel, 39260 VILLARDS D'HERIA a approuvé le compte définitif de liquidation au 31 juillet 2022, déchargé Monsieur Joël SUBLET, demeurant Domaine de Lurin 97133 SAINT BARTHELEMY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31 juillet 2022.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de VERSAILLES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

HOMEMERX, SAS au capital de 3000,0€. Siège social: 52 rue paul cezanne 78955 Carrières-sous-poissy. 898802814 RCS VERSAILLES. Le 01/07/2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur, M. Abdellatif BIGANE, 52 rue Paul Cézanne 78955 Carrières Sous Poissy, de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de VERSAILLES.



Publiez votre annonce légale avec Le Parisien

- Formulaires certifiés pour une annonce conforme
- Attestation de parution pour le greffe gratuite sous 1h
- Paiement 100% sécurisé
- Affichage en temps réel

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr